

**DEPARTEMENT DU DOUBS
COMMUNE DE BANNANS**

**PROCES VERBAL DES DEBATS ET DECISIONS DE
LA SEANCE N°37 DU CONSEIL MUNICIPAL 2014 - 2020
DU JEUDI 21 AVRIL 2017 A 20H00**

Date de la convocation : 14 avril 2017.

L'an deux mil dix-sept, le vingt et un avril à 20 heures, le Conseil Municipal de BANNANS, régulièrement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Claude DUSSOUILLEZ, Maire.

Présents : M. Claude DUSSOUILLEZ, Maire
Mme Maryse PAGNIER, MM. Louis GIROD, Guy MIOT, Adjoint
M. Laurent CLAUDET, Conseiller délégué
Mmes Corinne GARNIER, Jennifer BRESSAND, Conseillères municipales
MM. Luca CURTENELLE, Fabien VIEILLE-MECET Conseillers municipaux.

Excusé : M. Hervé DECREUSE, Conseiller municipal.

Absent : M. Mickaël POURNY, Conseiller Municipal.

Secrétaire de séance : M. Louis GIROD

Ordre du jour de la séance n° 36 :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 36 du 13/04
2. Administration générale.
 - Renouvellement de la ligne de crédit
3. Budget général.
 - Compte de gestion 2016
 - Compte administratif 2016
 - Budget 2017
4. Informations diverses
 - Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai.
 - Fête des mères vendredi 2 juin → Réunion de commission le 24 avril

Compte-Rendu :

1. Approbation du compte rendu de la séance n° 36 du 13/04

Concernant le point n° 3 de la séance n° 36 du jeudi 13 avril dernier, Jennifer Bressand s'étonne du fait qu'il soit rapporté que la commune s'engage à ne pas augmenter les impôts en 2018 et 2019. Le Maire répond qu'il ne s'agit aucunement d'un engagement ferme et officiel mais que c'est un objectif qu'il serait bon d'atteindre sauf bien entendu dans le cas de fortes réductions des aides de l'Etat qui fragiliseraient la commune. Sans autre commentaire, le compte rendu est approuvé.

2. Administration générale.

- Renouvellement de la ligne de crédit

Le Maire indique la nécessité de renouveler la ligne de crédit à hauteur de 150.000 € qui est le niveau habituel. Cette ligne est, depuis 2010, souscrite à la Banque Populaire. Le taux est indexé sur l'indice de référence Euribor 3 mois, qui est actuellement négatif (A titre indicatif l'Euribor 3 mois au 13 mai 2016 était de - 0,257 % et le taux de marge est d'ordinaire de 1,50 %. Une proposition sera réitérée à la Banque Populaire.

3. Budget Général :

Après avoir examiné le compte administratif 2016 de la commune dressé par le Maire et après présentation aux membres du Conseil Municipal :

- du budget primitif et des décisions modificatives de l'exercice 2016,
- du compte de gestion 2016 dressé par Mr GRASSER Frédéric Trésorier principal de Pontarlier,

Le Conseil Municipal :

- approuve le compte administratif 2016 du budget Communal par 8 voix sur 8, (le Maire ne prenant pas part au vote)
- constate la concordance des chiffres entre le compte administratif et le compte de gestion
- approuve le compte de gestion 2016 du Trésorier à l'unanimité des présents,
- décide, à l'unanimité des présents,
 - de reporter le déficit d'investissement de 112 207,47 €
 - d'affecter au chapitre 1068 la somme de 112 207,47 €
 - de reporter l'excédent de fonctionnement de : 25 446,01 €

Le Maire présente ensuite le **budget « Communal » 2017 :**

Fonctionnement :	Dépenses	: 340 351 €	
	Recettes	: 366 218 € (dont report excédent N-1 = 25 446 €)	
Investissement :	Dépenses	: 1 606 162 € (dont report déficit N-1 = 112 208 €)	
	Recettes	: 1 606 162 €	

A l'unanimité des présents, le Conseil Municipal vote le budget « Communal » 2017.

3. Informations diverses

- Elections présidentielles des 23 avril et 7 mai.

Cette information a déjà été mentionnée dans le compte-rendu de la séance n° 35 du 31 mars 2017. Cependant le Maire rappelle que pour les 2 tours tous les bureaux de vote devront être ouverts jusqu'à 19 heures (sauf ceux situés dans les grandes villes qui seront ouverts jusqu'à 20 h).

- Fête des mères vendredi 2 juin ;

La réunion de commission du 24 avril prochain permettra de régler les derniers problèmes d'organisation

- Attribution du marché du pompage et renouvellement du dispositif de traitement de l'eau

Le Maire explique au Conseil qu'il y a lieu de reprendre la délibération actée dans la séance du 27 mai 2016, concernant l'attribution du marché de pompage et renouvellement du dispositif de traitement de l'eau par UV à l'entreprise Thieulin SA, compte tenu d'une évolution sensible de ce marché. Un devis complémentaire est d'ailleurs présenté par l'entreprise Boucard TP d'un montant de 19 937 €. L'exposé du Maire entendu et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal confirme l'attribution du marché de base d'un montant de 73 936 € à l'entreprise Theulin SA, sollicite le concours financier du Département et de l'Agence de l'Eau à hauteur de 97 000 € et sollicite l'autorisation de commencer les travaux avant octroi de subventions.

La séance est levée à 22 h 00

Le Maire

Les Adjoints

Les Conseillers Municipaux

